



pension alimentaire enfant majeur

Par mhjp, le 20/11/2012 à 19:35

Bonjour,

Mon ex-mari me verse une pension alimentaire pour notre fille qui vient d'avoir 26 ans.

Celle-ci vient de terminer ses études et n'a pas de revenus réguliers (CDD depuis 2 mois qui va se terminer prochainement).

La pension est saisie sur le salaire de mon ex et n'a pas été indexée depuis des années.

- Mon ex peut-il décider de lui-même d'arrêter de payer la pension ?
- L'arrêt de la saisie sur salaire doit-il passer par une procédure de justice ?
- Est-ce à lui ou à moi de faire les démarches ?
- Dois-je contacter un avocat ?
- Puis-je demander un rappel d'indexation ?

Merci.